

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOS

## Du 25 janvier 2021

**Convocation : 14/01/2021**

**Début de la séance : 18h35**

### **Présents**

- Anne ELBACHIR : déléguée de CHATILLON
- Frédérique FOUILLET : déléguée de CHARCIER
- Juliette POULET et Arnaud NEVEUX : délégués de CHEVROTAINE.
- Nathalie ROUX et Morgane FERREUX : déléguées de DOUCIER.
- Lucie CORTINOVIS : déléguée de FONTENU.
- Laurence FAURE : déléguée de MENETRUX EN JOUX.
- Pierre- Marie GOYDADIN : délégué de SONGESON

### **Absente excusée:**

- Fanny PERNET : déléguée de MENETRUX EN JOUX

### **Absents non excusés :**

- Gilles MORISSEAU : délégué de CHATILLON
- Yannick PERNOT : délégué de CHARCIER
- Fabienne ROYDOR : déléguée de FONTENU
- Yvan LUQUET : délégué de SONGESON

### **Présents à titre consultatif**

- Bruno JOLYS : directeur d'école
- Stéphane ARBEZ : directeur de l'ALSH de Doucier
- Diane YKRELEF : présidente de l'APE

### **Ordre du jour**

Mme Roux demande à traiter en premier le sujet ALSH, fermeture du centre extra-scolaire et la cantine scolaire afin de libérer ensuite monsieur Arbez.

Les membres du conseil syndical donnent leur accord

#### **1) ALSH : fermeture du centre extra-scolaire**

Au mois de décembre 2020, les parents ont été destinataires d'un courrier du vice-président de la communauté de commune Terre d'Émeraude, monsieur Cassabois, annonçant la fermeture de l'accueil de loisir de Doucier pendant les petites vacances scolaires au motif que les objectifs de fréquentations minimums ne sont pas atteints.

Monsieur Arbez confirme que la décision a été prise en communauté de communes et qu'il souhaite le maintien du service sur le pôle de Doucier dans la mesure où le nombre d'enfants accueillis permet de proposer des activités intéressantes pour tous.

Madame Roux, membre du bureau de la communauté de communes et de la commission enfance, confirme que ce projet de fermeture n'a jamais été évoqué en réunion. Lors de la réunion du bureau du mois de janvier, elle a demandé des explications à monsieur Cassabois.

Suite à cette intervention le service extra-scolaire est maintenu pour les petites vacances. Cependant une enquête sera menée prochainement auprès des parents pour connaître les raisons des baisses d'effectifs et ainsi mieux cibler les besoins des familles. Dans un courrier du 21 janvier 2021, il est confirmé qu'en cas d'un nombre d'enfants inscrits insuffisant pour une ouverture à Doucier, une navette vers l'accueil de loisir de Clairvaux sera organisée.

L'association des parents d'élève a lancé début janvier un sondage auprès des familles. Seulement 9 réponses ont été reçues.

En conclusion le service extra-scolaire de Doucier est en sursis ; il est nécessaire de comprendre pourquoi il y a une baisse d'effectif et quelle dynamique doit être mise en place. Le service extra-scolaire est indispensable à la survie de l'école. Beaucoup d'installations de nouvelle famille se font sur le territoire parce que leurs enfants ont la possibilité d'être accueillis en périscolaire, en cantine et en extra-scolaire.

## **2) CANTINE SCOLAIRE : gestion des inscriptions**

Suite à la dernière réunion, madame Roux fait un point sur la situation en ce qui concerne les inscriptions en cantine. Aucune amélioration, le jour de la rentrée après les vacances de Noël, il y a eu encore 8 inscriptions de dernière minute. En ce qui concerne les inscriptions par mail, le tableau format excel ne convient pas.

Suite aux débats, il est décidé :

- De remplacer le fichier excel par un formulaire type Framafom qui sera bloqué à partir d'une date prédéfinie et empêchera ainsi les inscriptions hors délai. Mme Poulet se charge de créer le formulaire.

- Que toute inscription déposée après la date butoir ne sera pas prise en compte pour la première semaine du mois.

- Rappeler les consignes aux parents et la possibilité de faire une inscription par écrit à l'année.

Une demande de remboursement de repas a été faite par un parent d'élève. Le lundi 11 janvier suite à la déclaration de 13 cas contact (enfants prenant le petit bus) le directeur d'école a demandé aux familles concernées de venir chercher leur enfant. Pour ceux inscrits en cantine, il était trop tard pour annuler les repas commandés. Ces repas sont donc bien facturés au SIVOS du Hérisson. Le conseil syndical ne peut pas rembourser des repas facturés et soumet aux familles de faire un recours auprès de la société Transarc qui n'a pas averti l'école et le SIVOS du Hérisson de la situation.

Un nouveau protocole sanitaire a été publié pour les cantines scolaires. Pour ce qui concerne le SIVOS du Hérisson, cela ne change rien car les règles n'avaient pas été assouplies et la distanciation avait été maintenue, le nettoyage des tables et des chaises entre chaque service a toujours été réalisé.

Madame Roux tient à souligner l'implication des personnels dans l'application des protocoles sanitaires aussi bien à la cantine que dans la désinfection des locaux scolaires.

Madame Ykrelef demande si elle peut avoir le contrat du prestataire de cantine pour connaître le contenu des repas prévus.

Madame Roux fait remarquer qu'un effort a été fait par le fournisseur de repas pour donner les menus mais que les inscriptions de dernières minutes sont un frein.

## **3) ASSURANCE risques statutaires**

En 2016, le SIVOS du Hérisson avait signé un contrat avec la compagnie SOFAXIS pour 4 ans. Le contrat arrivant à son terme, le Centre de Gestion a relancé une consultation au nom des collectivités territoriales du Jura.

Le marché a été attribué à la compagnie SOFAXIS pour un contrat en capitalisation pour une durée de 4 ans. Le Conseil Syndical décide de retenir l'option sans franchise sauf franchise 10 jours fermes en arrêt maladie ordinaire à 6.32% pour les agents affiliés CNRACL et l'option sans franchise sauf franchise 15 jours fermes en arrêt en maladie ordinaire à 0.95% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

#### **4) CREATION D'UN POSTE D'ATSEM**

Madame Magnin a par écrit fait une demande d'intégration directe dans un poste d'ATSEM. Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la création d'un poste et c'est la présidente qui par arrêté prononcera la nomination de Mme Magnin après une déclaration de vacance d'emploi.

A l'unanimité le conseil syndical décide de la création d'un poste d'ATSEM.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

Madame Roux informe le comité syndical que Mme Ratajski a adressé un courrier au SIVOS du Hérisson, au Médiateur régional du transport scolaire, au service exploitation de la société Transarc pour relater une agression qu'elle a subie dans le cadre de ses fonctions d'accompagnatrice de bus de la part d'un parent d'élève de la commune de Songeson. Le directeur d'école et le maire de la commune de Songeson ont été destinataires d'une copie du courrier.

Madame Pernet, déléguée de la commune de Ménétrux, ne pouvant être là ce soir a adressé un mail dans lequel elle relate qu'elle a été témoin de l'incident et qu'elle confirme l'attitude agressive et injustifiée du parent d'élève et qu'elle apportait tout son soutien à madame Ratajski.

Monsieur le Directeur d'école confirme avoir eu déjà plusieurs altercations avec ce papa qui refuse de porter le masque devant l'école et qui ne respecte pas les règles de stationnement aux abords de l'école.

Madame Roux tient à rappeler que la seule fois où le médiateur régional est intervenu, c'était pour le mauvais comportement de la fille ainée de la famille en question aujourd'hui. Il n'est pas tolérable que le personnel se fasse agresser.

Madame Roux propose de provoquer une rencontre avec la famille en présence des deux vice-présidentes.

En vu de la préparation du budget, une réflexion doit être menée sur les investissements à prioriser en 2021 :

- Lors du dernier contrôle sécurité, l'entreprise Feuvrier a constaté que deux blocs de sécurité étaient à changer et a adressé un devis dans ce sens. L'entreprise SPELEC devra être consulté pour établir une comparaison tarifaire

- Les volets de cantine sont à nouveau bloqués. L'entreprise « Orgelet Espace Fermetures » doit intervenir et faire un devis suite au refus de Mr Verjus d'intervenir.

- Installation d'un système de sortie de secours sur les portes extérieures de la classe maternelle et la classe de GS/CP.

- La rénovation de la porte d'entrée principale

- L'installation de protection sur les angles de certains murs

- Le système de chauffage du bâtiment école : envisager la réalisation d'un bilan de fonctionnement et la réalisation d'une étude par un thermicien

- La rénovation du sol de la salle d'activité à ne pas prioriser pour l'instant.

Levée de la séance à 20h26

Le secrétaire de séance  
Frédérique FOUILLET



la Présidente  
ROUX Nathalie

